

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/06/2020

Présents : M. Frédéric ARTIS, Mme Géraldine ARTIS, M. Arnaud BERNARD, Mme Catherine CADENET, M. Gérard CAILHOL, Mme Myriam ESPERANCE, Mme Laure GARRIBOTTO, Mme Claudine IACOVO, M. Loïc MARAVAL, Mme Isabelle NEGRE, M. Gaëtan PRIVAT, M. Simon PUECH, M. Sébastien ROUSTAN, Mme Marie-Claude SIRE, M. Jean-François VIDAL.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle NEGRE.

Le compte rendu du conseil municipal du 27 Mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

1- Indemnités des élus

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 et R2123-23. Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités du maire, et des adjoints, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maxima fixés par la loi.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

FIXE à compter du 28.05.2020 et dans la limite de l'enveloppe budgétaire comme suit :

Monsieur le Maire à 36 % de l'indice 1015,

Les 4 Adjoints à 10.8 % de l'indice 1015,

2- Elections des délégués aux différents syndicats.

PNRGC	Frédéric ARTIS et Gaëtan PRIVAT (Titulaires) Gérard CAILHOL et Sébastien ROUSTAN (Suppléants)
SIAEP Rives du Tarn	Frédéric ARTIS et Gaëtan PRIVAT (Titulaires) Arnaud BERNARD et Jean-François VIDAL (Suppléants)
SIEDA	Frédéric ARTIS
SMICA	Jean-François VIDAL
CNAS	Isabelle NEGRE
Aveyron Ingénierie	Frédéric ARTIS
Correspondant de la défense	Myriam ESPERANCE
Commission d'appel d'offres	ARTIS Frédéric, Isabelle NEGRE, Gérard CAILHOL, PRIVAT Gaëtan (Titulaires) et Géraldine ARTIS (Suppléante)

Commission communale des impôts directs

Le conseil municipal a dressé une liste des personnes susceptibles de siéger à la Commission communale des impôts directs (12 titulaires, 12 suppléants). La Direction Générale des Finances Publique de l'Aveyron désignera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants parmi cette liste.

CCAS

Sont élus membre du CCAS : Marie-Claude SIRE, Laure GARRIBOTTO, Géraldine ARTIS, Claudine IACOVO, Gaëtan PRIVAT, Isabelle NEGRE, Catherine CADENET, sous la présidence de Frédéric ARTIS.

Sont nommées membres du Conseil d'Administration (mentionnées au quatrième alinéa de l'Article L.123-6) : Evelyne DOMENGE, Maryse PEROLET, Françoise CARAYON, Betty REILHAN, Karine VERDEIL, Marie-Andrée CAZOTTES, Fabienne VIDAL.

Le conseil municipal a mis en place quatre commissions composé par des membres d'élus : Commission associations, scolaires, finances et travaux.

3- Vote des taux d'impositions

M. Le Maire rappelle que compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi des finances pour 2020, le taux d'habitation est gelé en 2020 à hauteur du taux de 2019 soit 9.67%, ce qui conduit les communes à ne pas voter de taux de taxe d'habitation.

Il propose donc au conseil municipal de délibérer sur les deux taux d'imposition (taxe foncière et taxe foncière non bâti) et de reconduire pour 2020 les taux votés en 2019 :

Taxe Foncière : 18.55% et Taxe Foncière (non bâti) : 76.78%

4- Création du budget panneau photovoltaïques.

Monsieur Le Maire rappelle que des panneaux photovoltaïques ont été intégrés à la toiture du presbytère du hameau de Ségonzac. Ces membranes photovoltaïques produiront de l'électricité qui sera revendue à ENEDIS.

La production d'énergie solaire pour la revendre à un tiers est considérée comme une activité relevant d'un service public et commercial.

Conformément à l'article 256B du Code Général des Impôts, la vente d'électricité étant soumise de plein droit à la TVA, il y a lieu d'assujettir le budget à la TVA.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, Approuve la création d'un budget annexe « panneaux photovoltaïques » en nomenclature M 4 « services publics industriels et commerciaux » dès que les formalités administratives auront été réalisées pour créer ce budget. Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès des services fiscaux l'assujettissement à la TVA de ce budget et à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à cette création.

5- Remise gracieuse de loyers

Monsieur le Maire propose dans le cadre des mesures prises pour aider à surmonter les difficultés économiques liées à l'épidémie de COVID-19, une remise gracieuse concernant les loyers pendant la période du 16 mars au 16 avril 2020 (soit 1mois), pour les professionnels de santé dont la commune est bailleur ainsi que pour les commerces ambulants.

6- Tarifs Salle des fêtes :

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de la salle des fêtes :

	GRANDE SALLE			PETITE SALLE
	La journée	2 jours continus	Mariage	
Habitants de Vabres l'Abbaye Associations hors commune	130€ +50€ chauffage	195€ +75€ chauffage	260 €	1/2 jr 20€ La journée 35€ +35€ chauffage
Habitants hors commune	195€ +50 chauffage	290€ +75€ chauffage	580 €	55€ +35€ chauffage

- Mise à disposition sonorisation sans réglage possible du son : 30 euros,
- Mise à disposition de l'écran (sans ordi – sans projecteur) avec possibilité de fermer les rideaux : 20 euros,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- De maintenir les tarifs ci-dessus,
- D'augmenter la caution à 500euros,
- D'instaurer des frais de désinfection pour un montant de 100euros, appliqué pendant l'épidémie du covid-19,
- Approuve le règlement de la salle des fêtes,

Prochaine séance du conseil municipal le jeudi 16 juillet à 20h30.